

Canicules et fortes chaleurs

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il vous suffit de contacter la mairie.



Documents
<u>Plan canicule</u>
Liens utiles
<u>Plus d'infos sur le site de la solidarité santé du gouvernement</u>
Contact

En cas de malaise, appelez le 15

Plateforme téléphonique d'information canicule **0800 06 66 66**